



❖ **Note globale :**

La Note Globale, qui déterminera le rang des offres, sera selon la formule suivante :

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = [0,7 * \text{Note Technique de l'offre (i)}] + [0,3 * \text{Note Financière de l'offre (i)}]$$

L'offre ayant obtenu la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

Le classement final des candidats tiendra compte de la note technique et celle attribuée à l'entretien.

Le comité de sélection est tenu :

-D'arrêter la liste des candidats non admis, en précisant les raisons de de la non-acceptation de leur candidature.

-D'arrêter la liste des participants admis (classement par ordre de mérite). Le comité de sélection se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature s'il juge l'absence d'offres pertinentes.

Pour toute information supplémentaire vous pouvez contacter l'ANPR via l'adresse électronique : sonia.zgarni@anpr.tn

**Directeur Général
de L'Agence Nationale de la Promotion
de la Recherche scientifique
Pr. Chedly ABDELLY**

Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Promotion de la Recherche scientifique

ABDELLY Chedly

